

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, , C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN , JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUYE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOSSIN.

Objet : Demandes de subventions : étude de définition de la stratégie de développement touristique de la CCBA.

Le Président rappelle que l'étude visant à définir la stratégie de développement économique de la CCBA menée en 2018 a identifié le tourisme comme un levier important à activer pour le développement économique de la CCBA compte tenu de l'économie induite que génère la fréquentation touristique en terme de consommation sur le territoire et d'activités connexes génératrices d'emplois.

Par ailleurs, les documents cadres régissant le tourisme sur la CCBA sont anciens et nécessitent une réévaluation, d'une part pour doter la collectivité d'une politique touristique en adéquation avec les enjeux territoriaux actuels (pour les habitants comme pour les visiteurs) et d'autre part pour déterminer des objectifs propres à guider le service Tourisme et l'Office de Tourisme Intercommunal dans leurs missions respectives.

Enfin, le marché de prestation de services passé avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals-Antraïgues arrive à son terme fin décembre 2022. Il est donc opportun de s'interroger dès maintenant sur les modalités de contractualisation avec l'office de tourisme, en fonction des objectifs que la CCBA se fixera en matière de développement touristique.

Face à ces constats, la CCBA a lancé un marché de définition de la stratégie de développement touristique de son territoire.

Le budget prévisionnel affecté à cette étude est estimé à 63 000 €HT. Afin de pouvoir lancer cette action, la CCBA souhaite solliciter les financeurs selon le plan de financement prévisionnel suivant:

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Etude de définition de la stratégie de développement touristique	63 000 €	ETAT - DETR 2022 (20%)	12 600 €
		Région AURA (20%)	12 600 €
		Banque des territoires (40%)	25 200 €
		Autofinancement CCBA (20%)	12 600 €
Total	63 000 €	Total	63 000 €

Le démarrage de cette étude est programmé pour le 1^{er} trimestre 2022.
Le projet est inscrit au contrat de relance et de transition écologique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver la réalisation d'une étude de définition de la stratégie de développement touristique,
- Approuver le plan de financement prévisionnel attaché à cette action avec un autofinancement prévisionnel de la CCBA estimé à 12 600€ HT,
- Solliciter de la part de l'ETAT dans le cadre de la DETR 2022 une subvention à hauteur de 20% du montant HT soit 12 600€,
- Solliciter de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention à hauteur de 20% du montant HT soit 12 600€,
- Solliciter des financeurs l'engagement anticipé de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 février 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220208-DEL08022022-15-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022